

cher, et le traité d'agriculture de M. C. P. R. Landry, A. B.

On devrait faire encore un pas. On demande la soumission au bureau d'éducation des plans des nouvelles maisons d'école. Pourquoi ne pas exiger un jardin attenant à l'école ? Et même un arpent ou deux de terre, à proximité sinon voisin de l'école-modèle ou académie pour y montrer aux enfants une ferme en miniature, divisée d'après un bon système de rotation et bien cultivée par le maître d'école et ses élèves. Mais tout ceci demande l'intervention de la loi. Ce serait un nouveau et un excellent moyen de progrès agricole. Au moins l'école modèle de chaque paroisse devrait être tenue par un maître connaissant l'agriculture, et ayant la direction d'une pareille petite ferme pour l'instruction de ses élèves.

Dans toute école rurale on devrait enseigner le *catéchisme de l'habitant* concurremment avec le catéchisme de la religion, comme disait excellemment l'abbé Holmes.

Chaque couvent rural devrait aussi enseigner l'horticulture dans ses diverses branches, le soin d'une laiterie et d'une basse-cour modèles; enfin ce qu'une femme à la campagne doit surveiller dans toute exploitation agricole bien dirigée. Or, comme cet enseignement ne saurait se donner dans la famille, d'une manière modèle, puisque partout ces branches sont en souffrance, il importe de demander ces leçons à nos bonnes et généreuses institutrices.

7^{me} MOYEN.—La publication du journal d'agriculture complète les moyens de répandre l'instruction agricole.

L'organisation que nous venons d'exposer est-elle praticable avec le budget actuel de l'agriculture ?

Oui.

Le bureau actuel du conseil d'agriculture suffit pour lui et pour le surintendant de l'agriculture. Ce surintendant remplacerait le directeur actuel de l'agriculture sans augmentation de salaire.

Le secrétaire actuel du conseil d'agriculture reçoit un traitement de \$1600.00, somme suffisante pour les deux assistants du surintendant.

Dans le système actuel, les juges, au nombre de trois pour chaque concours, sont payés par les sociétés.

Les mêmes sommes, allouées par celles-ci aux trois juges, reviendraient au juge unique du concours et lui permettraient une meilleure surveillance et un travail plus raisonné.

Ajoutons que les assistants du surintendant exerceraient les fonctions de juges pendant une bonne partie de l'année. Et pour les voyages des juges, le chemin de fer provincial devrait être à leur disposition, sans paiement.

Les fermes-modèles, organisées aux frais des particuliers, prendraient des années avant leur mise en opération. Mais aussi, à mesure que le gouvernement pourrait disposer d'un budget plus élevé pour l'agriculture, il devrait tendre à les multiplier, de manière que chaque paroisse ait la sienne. Les premières rétribuées cessant de recevoir l'octroi, ne cesseraient pas pour cela d'être fermes bien tenues puisque ce sont les profits additionnels réalisés par une culture exceptionnellement bonne qui auraient mérité la prime offerte par le gouvernement.

Les écoles d'agriculture suspendant leurs cours, vu le nombre trop restreint de leurs élèves, que le gouvernement est encore obligé de payer pour les y conduire, laisseraient disponibles les \$6.000.00 qu'elles reçoivent, et les \$1800.00 destinées aux bourses, formant \$7800.00, somme amplement suffisante pour rencontrer les octrois offerts aux fermes-modèles. Les fermes des écoles, remplissant toutes les conditions des fermes-modèles, pourraient, évidemment, recevoir un octroi proportionnel aux services rendus.

Les professeurs d'agriculture des écoles actuelles pourraient même, en exerçant les fonctions de conférenciers et de juges dans les concours, rendre de plus grands services à la cause

agricole en s'adressant à des auditeurs autrement nombreux que ceux qui fréquentent leurs classes aujourd'hui.

Ajoutons que les meilleurs juges devraient recruter le conseil d'agriculture.

Le système que nous avons exposé a été équivalement recommandé à différentes époques et par les hommes les plus compétents.

En l'exposant nous avons blâmé le système actuellement suivi, et nullement les personnes qui travaillent à son fonctionnement.

Signalons en terminant deux faits déplorables.

Le premier, résultant soit de notre système d'éducation, soit de la force du préjugé, nullement corrigé par l'éducation, c'est que parmi nous le jeune homme instruit, et même celui qui est à demi-instruit, croit la carrière agricole indigne de lui, ou du moins incapable de le conduire à la fortune et aux honneurs.

Le second fait déplorable, c'est que les enfants, au sortir de l'école, ne lisent ni n'écrivent plus. Ils oublient. Quelques-uns même en viennent à ne pouvoir plus signer leur nom.

Si notre éducation élémentaire était plus pratique, ou plus nationale; si dans l'école on faisait non seulement lire, non seulement apprendre par cœur un petit traité d'agriculture: si on l'expliquait; si on le faisait appliquer sur un jardin, sur une petite ferme; si l'on enseignait l'arithmétique non seulement commerciale, mais encore agricole, et la comptabilité agricole; si l'instruction portait sur l'agriculture plutôt que sur l'histoire et la géographie; les enfants n'auraient-ils pas plus de goût pour l'agriculture? Ne seraient-ils pas enclins à continuer les études commencées à l'école? Ne rechercheraient-ils pas davantage le journal et les traités d'agriculture?

A plus forte raison l'élève des collèges et des écoles supérieures veut-il vivre de son éducation. Il ne confiera pas à l'agriculture les espérances de son avenir.

Avant la crise, la jeunesse instruite désertait les champs. Elle se lançait dans le commerce et les professions libérales. Delà le trop plein de ces différentes carrières.

Il nous semble qu'à aucun degré notre éducation n'est une préparation à la carrière agricole comme aux autres carrières: elle ne fait pas aimer l'agriculture; elle n'y forme pas les élèves.

On a travaillé beaucoup (et c'est très louable) au développement de notre système d'éducation. La province y consacre annuellement au-delà de \$230,000 (pour écoles normales, communes, inspection, conseil de l'instruction publique, pensions aux vieux instituteurs).

Mais si la grande partie de la jeunesse instruite n'a pas une position meilleure que celle qui n'a pas d'instruction; si la masse de la population (les cultivateurs) ne trouve pas dans son éducation un moyen d'améliorer sa condition, il nous semble que son but n'est qu'en partie atteint.

La couche de terre arable, qui donne des produits, est un capital. Cette couche primitivement très-riche dans notre pays, a été épuisée par une exploitation tout à fait défectueuse. C'est donc un capital qui a été dissipé.

La culture améliorante peut ramener ce capital-sol; elle peut y ajouter le capital que représente le bétail; elle peut tripler le rendement de nos terres.

N'est-il pas d'une sage administration de viser à ce but? N'est-ce pas là que doit tendre l'éducation donnée au peuple de la campagne?

L'agriculture bien faite conduit à l'aisance sinon aux fortunes rapides. C'est du reste la carrière sociale la plus sûre. Il est donc bien désirable que tout le système de l'éducation mette la jeunesse en état de l'apprécier et de la suivre.

L'homme instruit est celui qui, toute chose égale d'ailleurs, ira le plus loin dans la voie des améliorations agricoles.